RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Du 24 octobre 2026

SCI 11H11

Le 24 octobre 2026, à 11h00, au siège social situé à Roquefort-les-Pins, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la **SCI 11h11**.

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

- **Monsieur Jean-Charles NORMANT**, titulaire de 501 parts sociales.
- **La SAS 10h10** représentée par M. Normant son président, titulaire de 499 parts sociales.

L'ensemble des associés présents ou représentés représente 100% des droits de vote.

Les associés ont été convoqués verbalement, tous étant présents ou représentés, conformément à l'article 17 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Charles NORMANT en sa qualité de Gérant. Le Gérant constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Démission du gérant M. Normant. Changement des statuts de la SCI 11h11, retrait du passage qui nomme M. Normant gérant pour une durée illimitée.
2. Nomination de gérance : la SAS 10h10, représentée par son président en exercice M. Normant, devient gérante de la SCI 11h11.
3. Changement des statuts de la SCI 11h11, retrait des statuts de la clause

 d'agrément des héritiers et légataires en cas de décès d'un associé.
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

JCN

PREMIERE RESOLUTION : démission et modification des statuts de la SCI 11h11

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Normant de ses fonctions de gérant, remise en main propre ce jour.

L'Assemblée Générale décide de retirer des statuts le passage de l'article 16 qui nomme M. Normant gérant pour une durée illimitée.

Les associés, tous présents ou représentés, déclarent renoncer expressément au formalisme de notification prévu à l'article 16 des statuts. Cette démission prend effet ce jour**.**

- **Voix pour : 1000**
- **Voix contre : 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION : nomination de la SAS 10h10 en qualité de gérante de la SCI 11h11.

L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérante, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Jean-Charles NORMANT, démissionnaire :

La société **10h10**, société par actions simplifiée au capital de 191 000 €, dont le siège social est Impasse des Cèdres, CIDEX 452, 06330 Roquefort-les-Pins, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 810 649 400, laquelle exercera ses fonctions par l'intermédiaire de ses représentants légaux, président ou directeur général.

La société **10h10**, représentée par M. Jean-Charles NORMANT, son président, déclare accepter ces fonctions et qu'aucune mesure ou décision ne fait obstacle à leur exercice.

- **Voix pour : 1000**
- **Voix contre : 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JCN

TROISIEME RÉSOLUTION : changement des statuts de la SCI 11h11, au sujet de la clause d'agrément.

L'Assemblée Générale décide le retrait de la clause d'agrément des héritiers et légataires en cas de décès d'un associé, dans les statuts.

Par conséquent, le paragraphe " Décès d'un associé" de l'article 14 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"En cas de décès d' un associé, la société continue de plein droit avec ses héritiers ou légataires ou conjoint de l'associé décédé, sans que ceux-ci aient à être agréés. "

- **Voix pour : 1000**
- **Voix contre : 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – Pouvoirs
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès- verbal, et notamment au cabinet NEXFIN, pour accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

- **Voix pour : 1000**
- **Voix contre : 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par la gérance.

Fait à Roquefort-les-Pins, le 24 octobre 2026

Monsieur Jean-Charles NORMANT

Associé et Président de séance

[redacted]

SAS 10H10

Associée et gérante

Représentée par M. Jean-Charles Normant

[redacted]

JCN